

Règles de déontologie et d'éthique

Préambule

Le présent Code est composé d'un ensemble de règles de déontologie et d'éthique applicable à l'organisation et à la tenue des travaux engendrés par le réseau d'utilisateurs « **inform-e.net** ».

Il est utilisé comme référence juridique pour les relations établies entre les organismes, les sociétés et les personnes qui participent au réseau d'utilisateurs **inform-e.net** et établit les règles que ceux-ci s'engagent à respecter dans leurs relations professionnelles et dans l'application de leur travail.

Le réseau d'utilisateurs **inform-e.net** comprend toutes les personnes, sociétés, collectivités publiques, organisations internationales, ONG et autres organismes inscrits sur la base de donnée **inform-e.net** et ceux-là seulement.

Le réseau d'utilisateurs **inform-e.net** est présent sur Internet à l'adresse : **www.inform-e.net** Il est entièrement public et accessible dans son intégralité dès dépôt d'une ou de plusieurs compétences en partage à l'inscription sur la base de donnée.

1. Définitions

Les personnes, sociétés, collectivités publiques, organisations internationales, ONG et autres organismes inscrits sur la base de donnée **inform-e.net** sont appelées « Utilisateurs ».

Toute personne, société, collectivité publique, organisation internationale, ONG et autre organisme qui fournit une ou plusieurs prestations de soutien financier et de promotion du réseau d'utilisateurs **inform-e.net** est appelé « Partenaire ». Les Partenaires ne sont pas nécessairement des participants du Réseau « **inform-e.net** ».

2. Fonctionnement du réseau

Le présent Code établit des règles de déontologie et d'éthique de travail que chaque Utilisateur s'engage à respecter dans ses relations avec les autres Utilisateurs du Réseau **inform-e.net**.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs de ces règles par un Utilisateur lors d'une relation avec un autre Utilisateur, quiconque en subit les conséquences peut utiliser le présent Code comme référence pour les négociations, les médiations ou encore comme argument pour se défendre contre l'Utilisateur qui est en tort.

Le réseau d'utilisateurs **inform-e.net** peut rappeler à l'ordre quiconque ne respecte pas les règles du présent Code et exiger qu'il mette immédiatement un terme au comportement fautif. Dans les cas graves, il peut être exclu du Réseau d'utilisateurs.

3. Attitude et comportement individuel

Chaque Utilisateur s'engage à adopter un comportement loyal, professionnel et responsable dans les relations avec ses Utilisateurs du Réseau **inform-e.net**, en respectant notamment les principes suivants :

- sens des responsabilités ;
- conscience professionnelle ;
- respect des règles de l'art ;
- travail effectué avec soin et diligence ;
- communication franche, directe et précise ;
- respect des individus ;
- indépendance d'esprit ;
- flexibilité et capacité d'adaptation ;
- loyauté dans les affaires.
- transparence totale dans sa participation au Réseau **inform-e.net**.

4. Confidentialité et propriété intellectuelle

Dans toutes les démarches qui seront entreprises avec des utilisateurs ou avec des Partenaires du Réseau **inform-e.net**, chaque Partenaire et utilisateur s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur tout secret d'affaires et toute information confidentielle qu'il pourrait avoir appris dans ce contexte.

Chacun des Partenaires et utilisateurs s'engage également à respecter la propriété des idées, des concepts, des plans, des projets, des méthodes de travail, des moyens mis en œuvre et, de manière générale, de tout secret d'affaires qu'il pourrait avoir appris sur ses utilisateurs ou sur d'autres Partenaires dans ce contexte.

Il s'interdit d'utiliser des contacts ou informations d'un autre Partenaire ou d'un utilisateur sans le consentement préalable de celui-ci.

5. Respect fondamental

Chacun des Utilisateurs s'engage à traiter dans les plus brefs délais les demandes effectuées par un autre utilisateur. Il s'engage tout particulièrement à fournir des services et le cas échéant, à les facturer de manière transparente et appropriée, selon ce qui aura été convenu.

Chaque utilisateur s'interdit de nuire aux autres utilisateurs en répandant des informations contraires à la vérité, en dénigrant ou en adoptant de toutes autres manières un comportement contraire à la loyauté ou au respect de la vérité. Chaque utilisateur s'engage au contraire à respecter l'image de la qualité des services des autres utilisateurs.

Les Utilisateurs s'engagent à prévenir leurs Participants avec qui ils travaillent de toute incapacité temporaire de travail pouvant retarder l'exécution de leurs obligations contractuelles aussi tôt que possible (notamment maladie, vacances, service militaire, changement de structure, déménagement, cessation d'activité).

Chacun des Utilisateurs développe auprès de ses collaborateurs et de son réseau d'intermédiaires le sens d'un comportement professionnel, dans un esprit de respect des engagements pris et des délais contractuels, dans un esprit de service et dans le respect du présent Code.

6. Entraide

Chaque Partenaire et Utilisateur s'engage à favoriser le développement du Réseau **inform-e.net** selon ses moyens (« Best Effort »).

Les utilisateurs peuvent rechercher des financements de leurs activités menées dans le cadre du Réseau **inform-e.net** auprès de quiconque respecte ou s'engage à respecter le cadre déontologique et éthique établi par le présent Code. En particulier, il ne pourra être recherché aucune contribution financière des Utilisateurs autre que le paiement du prix de sa participation au développement d'un projet commun.

7. Développement commun

Exemple: L'utilisateur « The Meal » en l'année 2017, soutient l'action au Mali de l'association IBIKaSo afin de promouvoir par le biais d'une coopérative, la culture de l'indigo et encourage les techniques de permaculture.

8. Ecologie et respect de l'environnement

Chacun des utilisateurs s'engage à exercer son activité selon les principes de l'écologie et du respect de l'environnement.

Cette démarche se traduit, dans la mesure du possible, par l'utilisation de composants recyclables pour leurs projets et par l'attention portée au recyclage des déchets, notamment au recyclage du papier, des piles, du PET, du verre, de l'aluminium et tout particulièrement à la diminution de toutes émissions nocives telles que le CO2. En ce sens, il ne proposera aux partenaires que des produits alimentaires issus de la production locale et de saison.

Les Utilisateurs s'engagent à favoriser le développement durable dans le cadre de l'exécution de leurs projets et lors du choix des outils qu'ils utilisent, en s'efforçant de travailler sur la base de solutions et technologies régies par des licences libres.

Le terme « licence libre » désigne des licences qui, contrairement à des brevets ou licences privatives, offrent à l'utilisateur la liberté, moyennant le respect de certaines conditions, de copier, de modifier ou de distribuer le bien, l'outil ou le produit sous licence.

9. Collaboration

La collaboration entre Utilisateurs fera à chaque fois l'objet d'un accord idoine qui respectera la lettre et l'esprit du présent Code. Chaque partenaire est autorisé à faire valoir sa participation au Réseau inform-e.net, conformément au présent Code.

10. Médiation et aide à la résolution de conflit

En cas de conflit entre deux utilisateurs, chacun des utilisateurs concernés s'engage à favoriser la résolution du conflit par une médiation dans le respect des fondements décrits au chapitre intitulé « Attitude et comportement individuel » du présent Code.

Ils s'accorderont au minimum une tentative de médiation à l'occasion d'un rendez-vous fixé dans un lieu neutre (autre que les bureaux de chacune des parties ; exemples : centre de conférence, restaurant, etc.).

Chaque utilisateur a le droit de demander la présence d'un tiers en qualité de médiateur au rendez-vous afin de faciliter la résolution du conflit. Si un utilisateur veut faire valoir ce droit, il en informe l'autre utilisateur et essaie de se mettre d'accord avec lui sur la personne du médiateur. Si les deux Utilisateurs n'arrivent pas à s'entendre sur la personne du médiateur, chacun des Utilisateurs nomme un médiateur, et les deux médiateurs ainsi désignés choisiront une troisième personne en qualité de président, l'organe de médiation se composant alors de ces trois personnes.

Le médiateur, respectivement l'organe de médiation, s'efforce d'amener les deux Utilisateurs à un accord, en appliquant, en plus du présent Code et des stipulations individuelles entre les deux utilisateurs, les dispositions légales régissant leur relation contractuelle et en tenant équitablement compte des intérêts en jeu.

Si aucun accord ne peut être trouvé lors de la tentative de médiation, chacun des deux Partenaires est libre de faire valoir ses prétentions devant les juridictions compétentes.

11. Responsabilités

L'Association «Un repas pour notre avenir» éditrice du présent Code et fondatrice du réseau « inform-e.net », n'est pas responsable de la qualité ni de l'attitude personnelle, professionnelle ou relationnelle des utilisateurs. Ni le présent Code, ni l'Association « Un repas pour notre avenir » ne garantissent la qualité des services fournis par les Partenaires du

Réseau « inform-e.net »; celui-ci est utilisé uniquement comme référence juridique et déontologique commune entre les utilisateurs afin de faciliter les relations d'affaires entre tous les utilisateurs.

Chaque utilisateur est lui-même responsable de ses actes ou omissions. Chaque utilisateur est responsable de la bonne application du présent Code pour lui-même.

Les déclarations faites et contrats conclus par les Utilisateurs n'engagent que ceux-ci et ne lient nullement l'Association « Un repas pour notre avenir » ni le Réseau « inform-e.net ». Les Utilisateurs sont seuls responsables du contenu des informations publiées par eux, notamment pour leurs informations pouvant figurer sur le site Internet du Réseau « inform-e.net » ou lorsqu'ils font valoir leur participation au Réseau « inform-e.net ». Les utilisateurs s'engagent à libérer l'Association « Un repas pour notre avenir » créatrice de cette plateforme ainsi que le Réseau « inform-e.net » de toute responsabilité et/ou prétentions de tiers à cet égard.

Mentions légales

Le présent code de déontologie et d'éthique de travail utilisé pour régir le Réseau «inform-e.net» est un élément faisant partie d'une copie modifiée et adaptée par l'Etude de Me Philippe Currat, Avocat au Barreau de Genève (www.philippecurrat.ch) du système sous licence libre créé par <http://www.kalix.ch>. La licence libre qui régit le présent document autorise quiconque à le copier, à le modifier et/ou à le distribuer, à condition que les règles de ladite licence soient respectées et que la présente mention figure sur chaque exemplaire du document. La version officielle de la Licence Libre Kalix est disponible à l'adresse : <http://www.kalix.ch/licence>. La version modifiée et adaptée au Réseau « inform-e.net » est disponible à l'adresse : www.inform-e.net, en lien au format PDF en rubrique « Fonctionnement »